



Ville de Notre Dame d'Oé

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2022 PROCES-VERBAL

L'an deux mille **VINGT-DEUX**, le **vingt-quatre janvier** à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Notre Dame d'Oé, s'est réuni en session ordinaire, salle Blier, sous la présidence de M. Lefrançois, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 18 janvier 2022

Présents :

LEFRANCOIS Patrick	MACE Odile	GENET Jean
DRABIK Florence	BOURDIN Ludovic	JAKIC Béatrice
CAMUS Cyril	RAGUIN Delphine	BEURRIER Jean-Luc
BAYENS Michel	FREULON Bernard	BRUERE Christiane
BERTRAND Sylviane	FOUGERON Evelyne	VERNET Marie-France
HUAT Alain	AUDOUX Sylvie	PIQUERAS Catherine
MARCETEAU Christel	BARRAU Chrystelle	BORDIER Loïc
CHANIER Yves	JOUANNEAU Cindy	AMIOT Emmanuel
ASSELIN Guillaume	BUND Arnaud	BERENGER Mathieu

Secrétaire de séance : Jean-Luc Beurrier

Excusés :

M. Emmanuel AMIOT donne pouvoir à Mme Delphine RAGUIN
M. Yves CHANIER donne pouvoir à M. Patrick LEFRANCOIS
M. Loïc BORDIER donne pouvoir à Mme Odile MACE
Mme Cindy JOUANNEAU donne pouvoir à Mme Odile MACE
M. Alain HUAT donne pouvoir à Bernard FREULON
M. Mathieu BERENGER donne pouvoir à Guillaume ASSELIN
Mme Sylvie AUDOUX donne pouvoir à Chrystelle BARRAU

M. Jean-Luc Beurrier est désigné secrétaire de séance.

Le PV de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Informations du Maire

- Situation sanitaire liée à la pandémie Covid

Monsieur Le Maire fait un point sur la situation sanitaire liée la pandémie Covid. Il indique que plusieurs classes ont été impactées dans les écoles oésiennes et que plusieurs classes ont été fermées, suite à l'absence d'enseignants ou à trop grand nombre d'élèves contaminés par le Covid. Les services municipaux sont également impactés.

Les élus et les agents d'autres services se sont mobilisés pour venir en renfort afin d'assurer la continuité des services périscolaires. M. Le Maire souligne cette implication et remercie les personnes mobilisées.

- Compte-rendu des décisions du Maire

Les dispositions 23 du code général des collectivités territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-22.

M. Le Maire informe le conseil municipal de la signature d'un avenant au marché d'extension de l'atelier municipal pour un montant de 825,07€ TTC. Cet avenant permet de prendre en compte le remplacement de la porte sectionnelle prévue au marché par une porte sectionnelle à lever réduite.

M. Asselin présente l'avancée du chantier.

- Urbanisme : évolution

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de ses échanges avec les services de l'Etat concernant l'évolution possible de 5 parcelles situées avenue de Champeigné, inscrites en zone AU au PLU. Le classement de ces parcelles pourrait évoluer en zone U si un projet d'intérêt général était prévu sur leur emplacement. Le bailleur social Val Touraine Habitat (VTH) étant propriétaire depuis de nombreuses années d'une partie des parcelles concernées, un projet d'urbanisation pourrait être envisagé.

Les dirigeants de la maison de retraite jouxtant ces terrains ont été sollicités pour connaître leurs projets à venir, le développement de leurs activités en matière de service.

- Rythmes scolaires

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion se tiendra sur les rythmes scolaires le jeudi 27 janvier prochain salle Blier en présence du COPIL(qui s'est déjà réuni et a déjà pris connaissance d'un document complet sur le sujet des rythmes scolaires et des TAP), les enseignants et les parents d'élèves des deux écoles. Cette réunion aura pour objet d'échanger sur les évolutions possibles pour la rentrée scolaire 2022-2023 du fait de la fin de la période triennale du PEDT en juin 2022 (projet éducatif territorial 2019-2022). Il s'agira de définir l'organisation de la semaine scolaire à compter de septembre 2022 et d'arrêter les conditions de son organisation (rythmes scolaires, plan d'activités, horaires). Les conclusions de cette réunion seront présentées à la prochaine séance du conseil municipal de fin février qui devra statuer avant le 1^{er} mars 2022 sur de possibles changements.

- Bibliothèque

Suite à l'absence d'un agent municipal, le service de la bibliothèque est assuré en binôme par des bénévoles et par des agents et / ou des élus volontaires. Les élus souhaitant se mobiliser sont invités à le faire.

- Plantations d'arbres

Le 2 février prochain, la Ville de Tours initie la plantation de 5 000 arbres dans 9 endroits de la ville, en associant la population. M. Le Maire informe le conseil municipal de sa participation à cette action au parc de la Cousinerie, avec 2 agents du service espaces verts. Il invite les élus intéressés à se joindre à cette action.

- Information sur les demandes de subventions d'investissement 2022

Monsieur Le Maire cède la parole à Mme Florence Drabik, qui informe le conseil municipal des demandes de subventions d'investissement qui ont été déposées au titre de la DETR auprès de l'Etat et du F2D auprès du Conseil Départemental 37, comme suit :

Opération	Coût total HT de de l'opération	DETR		F2D		Autofinancement
		Montant sollicité HT	Taux	Montant sollicité HT	Taux	
Mise en place photovoltaïques à Oésia	44 800,00 €	21 680,00 €	48,39%	14 160,00 €	31,60%	8 960,00 €
Sécurisation des écoles	22 025,38 €	8 810,15 €	40%			13 215,23 €
Mise aux normes d'accessibilité (école Dolto et Mairie)	7 136,00 €	2 140,90 €	30%			4 995,10 €
Réfection toiture granges Mazieres	50 091,21 €	20 036,48 €	40%			30 054,73 €

2022/01 – 01 – FINANCES – AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Mme Florence DRABIK présente les éléments suivants :

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgété Dépenses d'investissement 2021 (hors écritures d'ordre) :

1 244 460.01 €

Déduction du remboursement de la dette : - 208 500.00 €

Déduction des restes à réaliser 2021 : -250 467.98 €

Soit des crédits ouverts en 2021 à hauteur de : **785 492.03 €**

L'autorisation peut donc porter au maximum sur 25 % de la somme de 785 492.03 € soit 196 373.01 € au maximum. Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Opérations	Budget alloué en 2021 (€) hors dette	Autorisation d'engagement 2022
11 - Matériel et mobilier	91 105,00 €	4 500,00 €
30 – Oésia	47 207,76 €	11 500,00 €
41 – Voirie	39 628,16 €	5 000,00 €
42 – Cimetière	5 500,00 €	- €
43 – Pôle petite enfance	47 392,73 €	3 000,00 €
47 – Bâtiments	587 103,10 €	30 000,00 €
48 – Eclairage Public	- €	- €
51 – Sport, culture, loisirs	46 643,60 €	8 000,00 €
53 – Pole Dolto	88 319,72 €	3 000,00 €
55 – Equipements sportifs	- €	- €
58 – Développement durable	10 200,00 €	1 000,00 €
59 – Mazières	- €	- €
65- Informatique	9 974,58 €	3 000,00 €
66 – Cap jeunes	3 521,36 €	500 €
Hors opérations	59 364,00 €	7 000,00 €
TOTAL	785 492,03 €	76 500,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE AUTORISE l'engagement d'éventuelles d'investissement entre le 1er janvier 2022 et le vote du budget avant fin avril. Cette autorisation est limitée au maximum à ¼ des crédits ouverts en 2021.

2022/01 – 02 – INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DES TRANSFERTS DE CHARGES POUR 2021 ENTRE LA COMMUNE ET LA METROPOLE

La Ville de Notre Dame d'Oé, en qualité de membre de la Métropole «Tours Métropole Val de de Loire», siège à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts (CLECT), instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses Communes membres, suite aux compétences que notre Commune a transférée à la Métropole.

Au titre de l'exercice 2021, la CLECT s'est réunie le 16 septembre 2021.
Le Conseil municipal trouvera en annexe le rapport annuel 2021 de la CLECT et son annexe financière.

Vu le rapport 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE** :

- **APPROUVE** le rapport 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

- **APPROUVE** le montant des transferts de charge pour la Commune sur la base de l'annexe financière jointe au rapport 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts .

2022/01 – 03 – INTERCOMMUNALITE – RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Par lettre du 21 décembre 2021, M. le Président de Tours Métropole Val de Loire a transmis au Maire, le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Ce rapport permet de rassembler les activités liées à l'eau et à l'assainissement de la métropole.

Il a été soumis à l'avis de la commission consultative des services publics de TMVL le 17 novembre 2021 et du conseil métropolitain en séance du 3 décembre 2021.

Le rapport complet est tenu à la disposition de l'ensemble des élus.

Les principales données sont reprises dans le tableau de synthèse joint à la présente délibération en annexe.

Le rapport complet est tenu à la disposition de l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel du service d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2020

2022/01 – 04 – AFFAIRES SOCIALES – BILAN LOGEMENT 2021

Conformément au règlement du conseil municipal M. Jean GENET, adjoint aux Affaires sociales, présente le bilan annuel établi sur le logement.

Ce bilan fait état de la demande de logements, de l'activité de la commission d'attributions, des projets à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE :

- **PREND ACTE** du bilan logement 2021 (joint à la présente délibération en annexe).

2022/01-05 – RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de créer un poste d'agent d'entretien pour assurer l'entretien ménager des bâtiments communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 27 voix POUR et 0 voix CONTRE :

- **ACCEPTE** la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 21h15 hebdomadaire
- **MODIFIE** le tableau des emplois comme suit :

Filière	Catégorie	Grade	Temps de travail	Etat		ETP
Administrative	A	Attaché principal	TC	occupé	1	1,00
Administrative	A	Attaché	TC	occupé	1	1,00
Administrative	B	Rédacteur principal 1ère classe	TC	occupé	1	1,00
Administrative	B	Rédacteur principal 1ère classe	TC	occupé	1	1,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	occupé	1	1,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TNC - 16H	occupé	1	0,46
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC	occupé	1	1,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC	occupé	1	1,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC	occupé	1	1,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TC	occupé	1	1,00
					10	9,46
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	TC	occupé	1	1,00
Technique	B	Technicien	TC	Vacant	1	0,00
Technique	C	Agent de maîtrise principal	TC	occupé	1	1,00
Technique	C	Agent de maîtrise	TC	vacant	1	0,00
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC	occupé	1	1,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	occupé	1	1,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	occupé	1	1,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	occupé	1	1,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	occupé	1	1,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	vacant	1	0,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC - 32,50 H	occupé	1	0,93
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC - 31,50 H	occupé	1	0,90
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC - 28,50 H	occupé	1	0,81
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC - 28 H	occupé	1	0,80
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC - 25,75 H	occupé	1	0,74
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC - 18H	occupé	1	0,51
Technique	C	Adjoint technique	TC	occupé	1	1,00
Technique	C	Adjoint technique	TC	occupé	1	1,00
Technique	C	Adjoint technique	TC	occupé	1	1,00
Technique	C	Adjoint technique	TC	occupé	1	1,00
Technique	C	Adjoint technique	TC	occupé	1	1,00
Technique	C	Adjoint technique	TC	occupé TP	1	0,80
Technique	C	Adjoint technique	TNC - 28H	occupé	1	0,80
Technique	C	Adjoint technique	TNC - 21,5H	occupé	1	0,61
Technique	C	Apprenti - agent polyvalent de restauration collective		vacant	1	0,00
Technique	C	Apprenti - CAP travaux paysagers		Occupé	1	1,00
					26	19,91
Sociale	A	Educateur principal de jeunes enfants classe exc	TC	occupé	1	1,00
Sociale	A	Educateur de jeunes enfants	TC	occupé	1	1,00
Sociale	A	Educateur de jeunes enfants	TNC - 30H	occupé	1	1,00
Sociale	C	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	TC	occupé	1	1,00
Sociale	C	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	TC	occupé	1	1,00
Sociale	C	Agent social	TC	occupé	1	1,00
Sociale	C	ATSEM principal 1ère classe	TC	occupé	1	1,00
Sociale	C	ATSEM principal 1ère classe	TC	occupé	1	1,00
Sociale	C	ATSEM principal 1ère classe	TNC - 25H	occupé	1	0,71
Sociale	C	ATSEM principal 1ère classe	TC	occupé	1	0,80
Sociale	C	ATSEM principal 2ème classe	TNC - 29H	occupé	1	0,83
					11	10,34
Animation	B	Animateur principal 1ère classe	TC	occupé	1	1,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	TC	occupé	1	1,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	TC	occupé	1	1,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	TC	occupé	1	1,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	TC	occupé	1	1,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	TC	occupé	1	1,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	TNC - 31H	occupé	1	0,89
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	TNC-28H	occupé	1	0,80
					8	7,69
Culturelle	B	Assistant d'enseignement artisitique principal 1	TNC - 8H	occupé	1	0,40
Culturelle	B	Assistant d'enseignement artisitique principal 2	TNC - 6,5H	occupé	1	0,19
					2	0,59
Police	C	Brigadier - chef principal	TC	occupé	1	1,00
					1	1,00
TOTAL TABLEAU des EFFECTIFS					58	48,98

Emplois aidés						
CUI-PEC Jeunes	C	enfance - jeunesse - multi-accueil - Farfadets	TC	occupé	1	1,00
CUI-PEC	C	enfance - jeunesse - maternel	TNC-31H25	occupé	1	0,90
CUI-PEC	C	enfance - jeunesse - maternel	TNC-33H30	occupé	1	0,96
CUI-PEC	C	enfance - jeunesse - primaire	TNC-32H20	occupé	1	0,57
CUI-PEC	C	enfance - jeunesse - primaire	TNC - 27H15	Occupé	1	0,92
CAE -PEC	C	enfance - jeunesse - primaire	TNC - 20h00	occupé	1	0,57
CUI-PEC	C	entretien	TNC - 23H45	occupé	1	0,68
CUI-PEC	C	entretien	TNC - 20H45	occupé	1	0,59
CUI-PEC	C	entretien	TNC 20H45	occupé	1	0,59
					9	6,78
TOTAL DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE					67	55,76

La séance est levée à 21h.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 28 février 2022.